

De l'Yser à Nagasaki, l'Unesco choisit ses nouveaux trésors

- Les Nations unies s'apprêtent à sélectionner les nouveaux sites du patrimoine universel.
- La Belgique est doublement candidate.
- D'autres lieux, déjà dans la liste, sont en péril, notamment pour des raisons environnementales.

Finances compliquées

Contexte. Outre la sélection de nouveaux sites du patrimoine mondial, la réunion de l'Unesco à Bahreïn devrait aussi servir à lever des fonds pour une institution aux abois. Le fonds du patrimoine, alimenté par 1% de la contribution à l'Unesco des 193 pays membres, "est au même niveau qu'en 1991, à 4 milliards de dollars par an. A l'époque, c'était pour 250 sites, aujourd'hui, 1 073", a souligné une responsable. "La situation est très grave", a estimé Mechtild Rössler. D'autant que le contexte général pour l'Unesco est politiquement compliqué, avec notamment le retrait annoncé l'an dernier des Etats-Unis.

Les sites funéraires de 1914-1918 en Belgique et en France (lire ci-contre), Göbekli Tepe, en Turquie – probablement le temple le plus ancien du monde, bâti avant l'ère agricole, par des chasseurs-cueilleurs – les sites cachés chrétiens de Nagasaki, au Japon... Voici quelques-uns des lieux susceptibles de rentrer dans la nouvelle liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

L'agence des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture est en train de se décider ces jours-ci, à l'occasion d'une réunion, qui a lieu à Bahreïn. L'examen de trente sites est à l'ordre du jour de cette réunion à Manama, du 24 juin au 4 juillet. Il doit commencer le 29 juin et pourrait se poursuivre les deux jours suivants. Pour les candidats, l'enjeu est important: l'inscription les classe au nombre des patrimoines d'une valeur "exceptionnelle", de nature à attirer les touristes, en sus d'aides financières possibles. Mais elle suppose aussi des efforts pour maintenir l'intégrité du bien, résister à l'urbanisation, conserver les écosystèmes, etc. Faillir expose d'ailleurs à un retrait de la liste.

La majorité des candidats (22) sont des sites culturels, allant d'un terrain de chasse inuit au Danemark à une oasis en Arabie saoudite, en passant par un ensemble victorien et Art déco en Inde. Cinq sont des sites purement naturels et trois mélangent les deux caractéristiques. Parmi les sites naturels, se trouve la chaîne des Puys, en France, qui, avec ses volcans alignés sur trente kilomètres, pourrait être choisie pour son intérêt géologique, en tant que véritable témoin de la tectonique des plaques. A l'autre bout du monde, la réserve naturelle de Fanjingshan, en Chine, est elle aussi candidate. Selon l'Unesco, c'est la seule forêt primaire à cette latitude sur la planète dans un état aussi bien préservé.

Le lac Turkana en péril

Hélas, on ne peut pas en dire autant de tous les si-

tes labellisés patrimoine mondial de l'Unesco. Ainsi, l'agence des Nations unies a déjà listé 54 sites de l'Unesco "en péril" et trois nouveaux pourraient encore faire leur entrée cette année. Au Kenya, le lac Turkana pourrait ainsi être estampillé en danger après la construction d'un barrage en Ethiopie qui a eu "un grave impact", note-t-on à l'Unesco. "Gibe III", le barrage hydroélectrique le plus haut d'Afrique (243 m), inauguré par l'Ethiopie fin 2016, a été construit à plusieurs centaines de kilomètres au nord sur l'Omo, affluent éthiopien du lac Turkana. Il fait baisser le niveau du lac et interrompt les crues saisonnières essentielles au cycle de reproduction des poissons. Au Pakistan, les jardins de Shalimar à Lahore, 16 ha de parterres et de pièces d'eau datant de l'empereur moghol Shah Jahan au XVII^e siècle, sont aussi menacés, notamment par l'empiètement urbain sur le site. La vallée de Katmandou au Népal et ses précieux monuments ne se sont, eux, pas encore relevés du violent séisme de 2015.

La situation est "assez grave dans les sites", admet Mechtild Rössler, directrice de la division du patrimoine de l'Unesco, citant encore en exemple le parc des Virunga (dans l'est du Congo) affecté par l'insécurité, et où plusieurs personnes ont été tuées ou enlevées cette année. Une soirée est d'ailleurs prévue à Manama pour recueillir des fonds pour les familles des victimes et pour sauvegarder les Virunga. Les pressions sur le parc et sa région sont nombreuses: braconnage, déforestation...

Une bonne nouvelle cependant: la barrière de corail du Belize, deuxième plus grande au monde après l'Australie, devrait, elle, sortir de la liste du patrimoine mondial en péril, grâce aux mesures prises, comme l'abandon de l'exploitation du pétrole en mer. "Gros succès" pour "un petit pays", a salué Mechtild Rössler.

So. De.

Les grands sites du souvenir de 1914-1918, mais aussi les colonies de reconnaissance

La Belgique est doublement candidate à une inscription au patrimoine mondial à la réunion de l'Unesco. D'abord pour la reconnaissance de 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale que notre pays – à travers la Wallonie et la Flandre – et la France ont déposés ensemble l'an dernier. Parmi eux, il y a les sites principaux du front de l'Yser, qui connut d'âpres affrontements pendant presque toute la durée de la guerre, mais aussi les grands cimetières militaires tant alliés qu'allemands sis dans le Westhoek. Soit quelque vingt-sept sites emblématiques.

Cimetières alliés mais aussi allemands

Idem du côté wallon avec seize lieux. On y découvre les cimetières militaires du Commonwealth de Comines-Warneton, le cimetière militaire allemand et celui du Commonwealth de Saint-Symphorien, le cimetière militaire français de Fosses-la-Ville, l'Enclos des fusillés à Tamines, les cimetières militaires français et franco-allemand de Tintigny, les Carrés militaires de Robermont (Liège) ou encore la nécropole du Fort de Loncin. Les délégués permanents de la Belgique se sont joints à ceux de la France proposant la reconnaissance de 139 sites. Il y a là une certaine logique car il s'agit de valoriser ce que l'on appela lors de la guerre 14-18, la "zone du front ouest", entre la mer du Nord et la frontière franco-suisse.

Une particularité de ces sites est qu'ils sont le reflet de l'émergence d'un nouveau "culte" des soldats morts où chacun dispose d'un lieu où son nom est inscrit et où il est possible de lui rendre hommage. Cela dit, ce n'est pas gagné car, au printemps dernier, on a appris que le Conseil international des monuments et des sites (Icomos) avait rendu un avis négatif au début de l'année concernant la reconnaissance par l'Unesco desdits sites. Du côté wallon, le ministre du Patrimoine, René Collin

(CDH) n'a pas compris la position d'Icomos inspirée par le fait qu'il y aurait trop de dossiers européens. Une seconde raison serait qu'à l'Unesco on se montre de plus en plus réticent face à la mise en valeur des conflits armés. C'est ainsi que les plages normandes du débarquement de juin 1944 ne seraient pas reconnues et hors d'Europe, il est difficile de comprendre l'opposition au classement des sites du génocide au Rwanda. Le ministre-Président flamand Geert Bourgeois (N-VA) abonde dans la même direction.

Ce dossier s'accorde parfaitement avec les principes fondateurs de l'Unesco.

Proche des principes fondateurs de l'Unesco

"Icomos a conclu que notre dossier ne représentait pas une valeur universelle exceptionnelle et a recommandé de ne pas inscrire les sites sur la liste du patrimoine. Pour nous, c'était une décision prise sur base d'arguments de principe. Icomos a fait preuve de partialité en parlant d'un dossier militaire", expliqua le ministre flamand. Lors des discussions des heures à venir, nos représentants argueront que ce dossier s'accorde parfaitement avec les principes fondateurs de l'Unesco. "Car ce n'est pas un dossier sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale avec toutes les références possibles à la guerre, à la violence et au triomphalisme mais un dossier centré sur les cimetières et les sites mémoriels de la Grande Guerre, sur la paix, les valeurs et la réconciliation." La réponse sous peu.

L'autre dossier concerne la reconnaissance des colonies de bienfaisance. Lancées lors de l'avènement du royaume uni des Pays-Bas – lorsque la Belgique devint hollandaise en 1815 – il y en avait chez nous à Wortel et à Merksplas et de l'autre côté du Moerdijk à Frederiksoord, Ommerschans et Veenhuizen. Il s'agissait de terrains abandonnés qui ont été convertis en terres agricoles pour les plus démunis afin de leur procurer une terre, du travail et de leur offrir un accès à l'éducation.

Christian Laporte